PARCOURS D'ÉTUDES 2019-2020 | PIANO

PARCOURS D'ÉTUDES 2019-2020 PIANO

CATEGORIE

1/5

NIVEAU

Discipline principale

1^{er}, 2^e et 3^e cycles supérieurs

PROFESSEURS/ASSISTANTS

Florent BOFFARD/ Anne-Lise GASTALDI

Horaires: mercredi: 14h00-18h00, salle 214 et jeudi: 14h00-20h00, salle 215

Frank BRALEY/Haruko UEDA

Horaire: mardi: 10h00-19h00, salle 222

Hortense CARTIER-BRESSON/Fernando ROSSANO

Horaires: mardi 9h00-20h00, salle 215 et jeudi: 9h00-20h00, salle 229

Michel DALBERTO/Claire-Marie LEGUAY

Horaire: samedi: 10h00-20h00, salle 224

Claire DÉSERT/Romano PALLOTTINI Horaire: jeudi: 10h00-20h00, salle 222

Marie-Josèphe JUDE/Prisca BENOIT, Jonas VITAUD en remplacement de Laurent CABASSO (en congé)

Horaires: lundi: 10h00-16h00, salle 229 et mardi: 10h00-14h00, salle 230

Roger MURARO/Isabelle DUBUIS-PATAUD Horaire: jeudi: 9h00-19h00, salle 224

Denis PASCAL/ Varduhi YERITSYAN

Horaires: mercredi et vendredi: 9h00-19h00, salle 229

Emmanuel STROSSER/Cécile HUGONNARD-ROCHE

Horaire: lundi: 9h00-20h00, salle 217

1^{er} cycle supérieur (années 1 à 3)

DUREE DES ETUDES - CREDITS EUROPEENS ECTS

3 ans maximum, à raison de deux cours hebdomadaires, un avec le professeur et un avec l'assistant. 180 ECTS.

OBJECTIFS ET CONTENU

Formation supérieure de l'instrumentiste :

- développement de sa sensibilité artistique et de sa maîtrise technique individuelle et collective ;
- formation culturelle élargie aussi bien dans des domaines pratiques que théoriques (disciplines complémentaires) ;
- sensibilisation au contexte professionnel.

Approfondissement de la technique pianistique en constant rapport avec l'écoute musicale et l'attitude corporelle.

Développement du répertoire classique, romantique, moderne et contemporain.

www.conservatoiredeparis.fr | Date de publication : 16 décembre 2019

PARCOURS D'ÉTUDES 2019-2020 | PIANO

CONCOURS D'ENTREE 2020-2021 EN 1er CYCLE SUPERIEUR

Limite d'âge : avoir moins de 22 ans au 1^{er} octobre 2020 (être né après le 1^{er}/10/1998).

Dates d'inscription : du 10 octobre au 10 novembre 2019 sur Internet <u>www.conservatoiredeparis.fr.</u>

La publication des œuvres imposées est consultable sur Internet www.conservatoiredeparis.fr.

<u>Dates des épreuves</u> : [du 10 au 19 février 2020]

Admissibilité:

- 1) un « prélude et fugue » au choix extrait du Clavier bien tempéré (Livres I et II) de BACH ;
- 2) deux études dont une de CHOPIN et l'autre au choix :
- 3) deux œuvres au choix, l'une classique ou romantique, l'autre moderne ou contemporaine.

Pour le n° 2 et le n° 3, le jury choisira une des études et l'une des œuvres au choix ; il se réserve le droit d'interrompre le candidat à tout moment.

Admission:

- 1) un déchiffrage;
- 2) un programme imposé, affichage deux mois avant l'épreuve.

NB: en cas d'insuffisance majeure en déchiffrage, l'épreuve n° 1 sera éliminatoire pour les candidats n'obtenant que trois voix lors du vote d'admission.

N.B.: Les candidats reçus au concours d'entrée en 1^{er} cycle supérieur qui ne sont pas ressortissants d'Etats francophones devront présenter, avant le 30 juin précédant leur première inscription au Conservatoire, un certificat émanant d'un organisme agréé par le gouvernement français attestant d'un niveau en langue française au moins égal à B1 dans l'échelle des niveaux communs de référence du Conseil de l'Europe.

EXAMENS DE CONTROLE - 1^{er} CYCLE SUPERIEUR

En fin de première année :

- 1) une étude choisie par le jury sur les deux proposées par l'élève ;
- 2) une sonate entière classique de HAYDN, MOZART ou CLEMENTI;
- 3) une œuvre imposée, affichage cinq semaines avant l'examen.

La durée du programme n'excédera pas 30 minutes. Le jury se réserve la possibilité du choix des mouvements en fonction du minutage proposé.

En fin de deuxième année :

- 1) une œuvre de BACH (sauf Préludes et Fugues du Clavier bien tempéré);
- 2) une œuvre contemporaine;
- 3) une œuvre au choix, en accord avec le professeur.

La durée totale du programme n'excédera pas 40 minutes.

EXAMEN FINAL DU DNSPM

Examen public - Durée : 30 minutes maximum.

- un programme libre d'une durée de 30 minutes maximum, comportant des œuvres de styles différents en accord avec le professeur.

N.B. : les œuvres jouées lors des examens de contrôles précédents ne peuvent être incluses dans ce programme.

Le certificat de 1^{er} cycle supérieur de Piano est décerné à l'élève qui a passé avec succès l'examen final du DNSPM. La mention du certificat est celle que le jury a délivrée à l'issue de l'examen final du DNSPM.

Les élèves de troisième année de 1^{er} cycle supérieur ont l'obligation de passer l'examen final du DNSPM en fin d'année scolaire.

PARCOURS D'ÉTUDES 2019-2020 | PIANO

Les élèves de première et de deuxième années de 1^{er} cycle supérieur qui estiment pouvoir compléter le DNSPM à l'issue de l'année scolaire en cours peuvent présenter l'examen final du DNSPM dès la fin de première ou deuxième année en lieu et place de l'examen de contrôle ; en cas d'échec à l'examen et/ou non validation de l'ensemble des disciplines attachées au DNSPM, ils doivent poursuivre leur scolarité dans l'année supérieure de 1^{er} cycle et repasser l'examen final du DNSPM.

RECOMPENSES

Examens de contrôle : Mention Très Bien, Bien, Assez Bien ou radiation. Examen final du DNSPM : Mention Très bien, Bien ou Assez Bien ou échec.

Le Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien (DNSPM) de Piano est décerné à l'élève lorsqu'il a obtenu l'ensemble des récompenses suivantes : ECTS

- le certificat de 1^{er} cycle supérieur de piano

122

- un certificat ou une attestation dans chacune des disciplines complémentaires imposées suivantes :

. formation musicale	8
. analyse A ou B	8
. initiation à l'histoire de la musique	2
. lecture à vue	8
. initiation à l'harmonisation au clavier A ou B	2
. musique de chambre	18
. langue vivante	3
. aspects pratiques du métier 1 et 2	1
. mise en situation professionnelle	4
- un certificat ou une attestation dans une discipline complémentaire optionnelle au choix	4

La mention (Très bien, Bien ou Assez bien) qualifiant le DNSPM est celle qui a été décernée par le jury à l'issue de l'examen final du DNSPM.

Le Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien (DNSPM) de Piano est également décerné aux élèves qui n'ont pas obtenu de mention lors de l'examen final du DNSPM mais dont les résultats des examens de contrôle de première et deuxième années le permettent, conformément aux modalités décrites au Titre I - article 5 du règlement des études.

LICENCE DE MUSIQUE ET MUSICOLOGIE DE SORBONNE-UNIVERSITE

Un partenariat entre le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris et Sorbonne-Université permet aux élèves du Conservatoire qui le souhaitent, admis en 1^{er} cycle supérieur, d'obtenir conjointement avec le diplôme de 1^{er} cycle supérieur du Conservatoire et sous réserve de remplir les conditions d'inscription à l'université la licence de Musique et Musicologie de Sorbonne-Université comprenant :

- le Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien (DNSPM) du CNSMDP;
- la validation à l'Université des enseignements suivants, répartis sur 4 semestres, dans cet ordre :
 - 1 Introduction aux Sciences Humaines (Semestre 3, UE 3 13 h)
 - ET Sciences humaines : anthropologie de la musique (Semestre 3, UE 3 13h)
 - 2 Sciences humaines : anthropologie/sociologie (Semestre 4, UE 3 13h)
 - ET Sciences humaines : sociologie de la musique (Semestre 4, UE 3 13h)
 - 3 Analyse MedRen (Semestre 5, EU2 26h)
 - **OU** Analyse XIX^e s. (Semestre 6, UE4 26h)
 - 4 CM de la liste Pré-spécialisation de Semestre 5 (UE4 26h)
 - OU CM de la liste Pré-spécialisation de Semestre 6 (UE4 26h)

L'élève peut suivre un ou deux cours universitaires maximum par année de scolarité au Conservatoire.

Il est libre de choisir à quel stade de ses études au Conservatoire (1^{er} ou 2^e cycle supérieur) il souhaite commencer ce parcours universitaire. L'inscription et le paiement des droits à l'université sont nécessaires pour y suivre les cours.

3/5

PARCOURS D'ÉTUDES 2019-2020 | PIANO

2° cycle **supéri**eur (années 4 et 5) conférant le grade de **MAST**ER

DUREE DES ETUDES - CREDITS EUROPEENS ECTS

2 ans, à raison de deux cours hebdomadaires, un avec le professeur et un avec l'assistant. 120 ECTS.

OBJECTIFS ET CONTENU

Développement de la personnalité artistique.

Aptitude à concevoir et réaliser un récital en autonomie.

Capacité à développer et exprimer une réflexion sur sa pratique artistique.

Développement de l'aptitude à s'insérer dans la vie professionnelle.

Recherche et abord d'un répertoire élargi et personnalisé.

Développement d'une pratique artistique réfléchie et autonome.

CONCOURS D'ENTREE 2020-2021 EN 2^e CYCLE SUPERIEUR

Limite d'âge: avoir moins de 26 ans au 1^{er} octobre 2020 (être né *après* le 1^{er}/10/1994).

Dates d'inscription : du 10 octobre au 10 novembre 2019 sur Internet <u>www.conservatoiredeparis.fr.</u>

La publication des œuvres imposées est consultable sur Internet www.conservatoiredeparis.fr.

Ce cycle est ouvert sur concours aux candidats titulaires dans la même discipline d'un Diplôme de 1^{er} cycle d'un établissement d'enseignement musical supérieur français ou étranger.

Les candidats qui n'obtiendront le diplôme de 1^{er} cycle supérieur complet qu'en fin d'année scolaire peuvent se présenter au concours d'entrée en joignant à l'appui de leur dossier d'inscription au concours un certificat de scolarité précisant leur situation. En cas de succès au concours, leur admission définitive ne sera prononcée qu'après présentation du diplôme requis complet, au plus tard le 30 septembre de leur première rentrée scolaire. Dans le cas contraire, ils perdent le bénéfice de leur admission.

Sont dispensés du concours d'entrée en 2^e cycle supérieur les élèves du Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris titulaires dans la même discipline du Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien (DNSPM) du Conservatoire de Paris avec mention Très Bien ou Bien l'année scolaire suivant son obtention dans la limite de la durée réglementaire des études en 1^{er} cycle supérieur et ceux titulaires du DNSPM du Conservatoire de Paris avec mention Assez Bien qui ont été autorisés par le jury de l'examen final du DNSPM à poursuivre de droit leur scolarité en 2^e cycle supérieur dans la même discipline l'année scolaire suivante, dans la limite de la durée réglementaire des études en 1^{er} cycle supérieur (règlement des études - article 5)

<u>Présélection</u>:

Sur examen, par un jury interne, d'un dossier comprenant :

- la copie du Diplôme de fin de 1^{er} cycle d'un établissement d'enseignement musical supérieur français ou étranger dans la discipline concernée ;
- un curriculum vitæ.

Dates des épreuves : [du 19 au 24 février 2020]

Admission:

Sur épreuve instrumentale et entretien en français, à huis clos.

- un programme imposé, affichage le 6 décembre 2019 ;
- un programme proposé par le candidat d'une durée de 20 minutes environ contenant, dans la mesure du possible, des œuvres d'époques et de styles différents ;
- un entretien en français portant sur les motivations du candidat (15 minutes environ).

N.B. : le jury se réserve le droit d'interrompre à tout moment le candidat.

4 /5

PARCOURS D'ÉTUDES 2019-2020 | PIANO

N.B.: Les candidats admis au concours d'entrée en 2^e cycle supérieur qui ne sont pas ressortissants d'Etats francophones devront présenter avant le 30 juin précédant leur première inscription au Conservatoire, un certificat émanant d'un organisme agréé par le gouvernement français attestant d'un niveau en langue française au moins égal à B1 dans l'échelle des niveaux communs de référence du Conseil de l'Europe, puis avant le 10 décembre suivant leur première inscription au Conservatoire, un certificat émanant d'un organisme agréé par le gouvernement français attestant d'un niveau en langue française au moins égal à B2 dans l'échelle des niveaux communs de référence du Conseil de l'Europe.

RECITALS DE 2^e CYCLE SUPERIEUR

Récital de 1^{ère} année (non public):

Un récital, d'une durée n'excédant pas 50 minutes, comportant :

- 1) un programme libre choisi en accord avec le professeur ;
- 2) une œuvre contemporaine imposée, affichage trois mois avant l'examen ;
- 3) un commentaire oral du jury après délibération.

Récital de 2^e année (public) :

Un récital libre, d'une durée n'excédant pas 50 minutes (cf. parcours d'étude spécifique).

RECOMPENSES

Récital de 1ère année : mention Très Bien, Bien ou Assez Bien, épreuve suivie d'un commentaire oral du jury après délibération.

Récital de 2^e année : mention Très Bien, Bien, Assez Bien tenant compte à la fois de la conception et de la réalisation du récital.

Le Prix de Piano est décerné à l'élève qui a obtenu une récompense à chacun des deux récitals de 2^e cycle supérieur.

La mention du Prix de Piano est la mention décernée par le jury au récital libre de 2e année de 2e cycle supérieur.

Le Diplôme de 2e cycle supérieur de Piano conférant le grade de Master est décerné à l'élève lorsqu'il a obtenu l'ensemble des récompenses suivantes : **ECTS**

RR - le prix de piano

- un certificat ou une attestation dans chacune des disciplines complémentaires imposées suivantes :

. approche historique et technique du piano 1 . une discipline complémentaire optionnelle 4 2 . langue vivante

- un certificat ou une attestation dans chacune des disciplines spécifiques suivantes :

3 . méthodologie de recherche . travail d'étude personnel 9 . aspects pratiques du métier 3 2 , aspects pratiques du métier 4 1 . initiation à la pédagogie 4 . mise en situation professionnelle

La mention du diplôme de 2^e cycle supérieur conférant le grade de Master est la mention obtenue au récital libre de deuxième année de 2^e cycle supérieur.

3^e cycle supérieur

Pour les titulaires d'un Master ou d'un diplôme de 2^e cycle supérieur, français ou étranger, ou d'un DFS du CNSMD de Paris ou d'un DNESM du CNSMD de Lyon en chant, instrument, iazz, musique ancienne ou musique de chambre, le Conservatoire de Paris propose trois cursus post-Master :

Doctorat de Musique Recherche et pratique

ou

Diplôme d'artiste interprète

Diplôme d'artiste interprète - répertoire contemporain et création

Le parcours d'études propre à chacun de ces cursus est disponible auprès des départements et sur le site internet du Conservatoire <u>www.conservatoiredeparis.fr</u>.

5/5